

**COMPTE RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
18 DECEMBRE 2014**

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni le :

**Jeudi 18 décembre 2014 à 18 heures  
Centre d'Animation Lorin de La Croix - Salle Balzac  
Rue Edouard ANDRE - LA CROIX EN TOURAINE**

ORDRE DU JOUR :

1. Procès Verbal du Précédent conseil communautaire
2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Article L2122-22 & L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales
3. REOM Déchets Ménagers et Assimilés
  - a. Collecte des déchets ménagers en Porte à Porte - CCTP
  - b. Collecte Sélective
    - i. Avenant REVIPAC
  - c. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux d'Indre et Loire
    - i. Désignation d'un représentant
4. Petite Enfance - Enfance - Jeunesse
  - a. Accueils de Loisirs Sans Hébergement - ALSH
    - i. Effectifs encadrement été 2015 - ALSH St Martin le Beau
  - b. Lieu Unique d'Accueil et d'Inscription
  - c. Jeunesse
    - i. Demande de subvention 2014 - Centre Socio Culturel
    - ii. Accueil Jeunes communautaire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015
    - iii. Grille Tarifaire Accueil Jeunes
  - d. Groupement de commandes
    - i. Fourniture des repas
5. Transports Scolaires
  - a. Point sur la rentrée
6. Zones d'Activités
  - a. ZA Sublaines - Bois Gaulpied
    - i. Convention de Gestion - Tourne à gauche
    - ii. Commercialisation de terrains
  - b. Extension de la ZA Ferrière
    - i. Convention de gestion - Tourne à gauche
  - c. Requalification - ZA Bois Pataud
    - i. Commercialisation des terrains
  - d. Extension de la ZA Bois Pataud
    - i. Commercialisation de terrains
    - ii. Demande de subvention
7. Commerce Multiservice à Chisseaux
  - a. Demande de subventions
8. Boucles cyclables intercommunautaires
  - a. Membres de la CAO du Groupement de commande
9. Sentier d'Interprétation du Cher à Athée sur Cher
  - a. Plan de financement
10. Equipements sportifs communautaires
  - a. Jardin d'Arc - Dénomination
  - b. Gymnase Communautaire du Reflessoir



## Compte Rendu du 18 Décembre 2014

L'An deux mil quatorze, le dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au Centre Lorin de La Croix, Salle Balzac, à La Croix en Touraine, sous la Présidence de Madame Jocelyne COCHIN, Présidente.

### **Etaient présents :**

**Athée sur Cher** : Mme Pierrette AVENET - M. Christian MARCHAND - Mme Marie-Christine RICHER

Absent excusé : M. Jean-Jacques MARTIN, pouvoir à Mme Pierrette AVENET

**Bléré** : M. Daniel LABARONNE - Mme Nicole DALAUDIER - M. Jean-Claude OMONT - M. Jean-Pierre BOUVIER - M. Jean-Jacques REUILLON - Mme Sylvie DUFRAISSE - Mme Emmanuelle BAGAS

Absente excusée : Mme Gisèle PAPIN, pouvoir à Mme Nicole DALAUDIER

**Céré la Ronde** : M. Jacques DUVIVIER - M. Philippe CAUBEL

**Chenonceaux** : Mme Maryse COUILLARD - M. Sébastien HILLAIRET (Arrivée à 18h45)

**Chisseaux** : M. Franck AUGIAS - Mme Annie BECHON

**Cigogné** : M. Jean-Jacques de SMET - M. Vincent LOUAULT

**Civray de Touraine** : Mme Fanny HERMANGE - M. Michel JEZY

Absent excusé : M. Alain BERNARD

**Courçay** : Mme Béatrice BOYER (Arrivée à 18h45, pouvoir à M. Jean-François BISTER jusqu'à son arrivée) - M. Jean-François BISTER

**Dierre** : M. Jacques JAMIN - M. Max BESNARD

**Epeigné les Bois** : M. Christian PERCEVAULT - M. Michel MERGOT

**Francueil** : M. Jean-Louis CHERY - Mme Aurélie PASTOR

**La Croix en Touraine** : Mme Jocelyne COCHIN - M. Patrick GOUGEON - M. Jean Pierre BOIVIN

**Luzillé** : M. Jacky GAUVIN - M. Jean Marc BELORGEY

**Saint Martin le Beau** : M. Jean Yves AUDIGOU - M. Alain SCHNEL - M. Jean-Michel UHART

Absentes excusées : Mme Angélique DELAHAYE, pouvoir à M. Jean-Yves AUDIGOU - Mme Corinne JALLAIS

**Sublaines** : M. Jérôme JARRY - M. Christian FOUASSIER

**Le quorum est atteint**, le conseil communautaire peut débiter

**Secrétaire de Séance** : M. Michel MERGOT

### **1. Approbation du Procès Verbal de la précédente réunion**

Le conseil communautaire doit adopter le Procès Verbal de la précédente réunion.

**Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, ADOPTE le PV du précédent conseil.**

### **2. Décisions de la Présidente en vertu de sa délégation de pouvoir - Articles L2122-22 & L5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales**

Madame la Présidente informe le conseil communautaire des décisions qu'elle a prises en vertu de sa délégation de pouvoir :

- 2014-038 autorisant la nécessité de souscrire un emprunt pour le financement des travaux de construction du Dojo et de la Salle de Gymnastique pour un montant de 500 000 € sur 20 ans - taux 2.61 % - Echéances constantes
- 2014-039 annulée.
- 2014-040 autorisant la nécessité de recourir à une ligne de trésorerie interactive de 500 000 € pour différents projets d'investissement - Taux Euribor +1.45 %
- 2014-041 autorisant la signature d'un contrat avec la Société CVS PROPLETE pour le nettoyage des locaux de la CCBVC pour un montant mensuel de 442.00 € HT - contrat de 1 an du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015
- 2014-042 autorisant la signature d'un contrat avec la Société CVS PROPLETE pour le nettoyage des locaux et des vitres de l'Office de Tourisme de Chenonceaux pour un montant mensuel de 171.40 € HT - contrat de 1 an du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 30 novembre 2015
- 2014-043 autorisant la signature d'un contrat de 3 ans renouvelables avec la Société KONE pour assurer la maintenance de l'ascenseur du Dojo et de la Salle de Gymnastique Contrat gratuit la 1<sup>ère</sup> année, puis 1 548.50 € HT par an.

- 2014-044 autorisant la signature des marchés avec les entreprises dans le cadre des marchés de travaux de construction du siège de la CCBVC :

1	GROS ŒUVRE	BERNEUX	207 732,61 €
2	ETANCHEITE	SMAC	29 716,60 €
3	CHARPENTE - COUVERTURES ARDOISES & ZINC	THIBAULT	24 290,68 €
4	BARDAGE EN PANNEAUX COMPOSITES	<i>Sans réponse</i>	<i>16 000,00 €</i>
5	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM	FERRAND	74 309,50 €
6	SERRURERIE	DEPLAIS	43 323,80 €
7	PLATRERIE - ISOLATION - PLAFONDS	TOURAINNE PLAQUISTE	49 010,56 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	VILLEVAUDET	27 500,00 €
9	CARRELAGES - SOLS SOUPLES - FAIENCES	SRS	52 000,00 €
10	PEINTURE	SELLIER	42 002,60 €
11	ASCENSEUR	KONE	21 769,00 €
12	ELECTRICITE	BRUNET	84 533,00 €
13	PLOMBERIE - SANITAIRES	SAS JLJ	9 000,00 €
14	CHAUFFAGE - VENTILATION	BRUNET	79 000,00 €
15	AMENAGEMENTS EXTERIEURS	LES ARTISANS PAYSAGISTES	6 131,61 €
			766 319,96 €

### **3. REOM Déchets Ménagers et Assimilés**

#### **a. Collecte des déchets ménagers en porte à porte - Validation du CCTP**

Monsieur BISTER présente : Le marché de « Collecte des déchets ménagers en porte à porte » doit être lancé au début de l'année 2015 pour une prise d'effet au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

Lors de sa réunion en date du 25 novembre 2014, la Commission Environnement a validé le projet de Cahier des Clauses Techniques Particulières pour le marché de « Collecte des déchets ménagers en porte à porte ».

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur ce CCTP.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, VALIDE le CCTP pour le marché de « Collecte des déchets ménagers en porte à porte ».**

#### **b. Collecte Sélective**

##### **i. Signature d'un avenant avec la Société REVIPAC.**

Monsieur BISTER présente : La Société REVIPAC est la Société qui reprend les briques alimentaires et cartonnets collectés et triés dans les sacs jaunes sur le territoire de la CCBVC.

Cette Société est agréée par Eco-Emballages dans le cadre du Barème E.

L'avenant proposé modifie le prix Plancher de rachat des Briques alimentaires qui passe de 0 euros la tonne à 10 euros la tonne. Lors de sa réunion en date du 25 novembre 2014, la Commission Environnement a validé la signature de cet avenant.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-président délégué à signer cet avenant.**

#### **c. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux d'Indre et Loire**

##### **i. Désignation d'un Représentant au sein de la Commission d'Elaboration et de Suivi**

Monsieur BISTER présente : A la demande du Conseil Général, le Conseil Communautaire doit proposer le nom d'un élu pour siéger au sein de cette Commission d'Elaboration et de Suivi du Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux d'Indre et Loire.

La Commission propose que la CCBVC soit représentée par Monsieur Jean-Francis BISTER, Vice Président délégué au sein de cette Commission.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DESIGNER comme son représentant Monsieur BISTER, Vice Président.**

#### **4. Petite Enfance – Enfance - Jeunesse**

##### **a. Accueils de Loisirs sans Hébergement (ALSH)**

##### **i. Effectifs encadrement été 2015 – ALSH Saint Martin le Beau**

Madame BECHON présente : Afin d'anticiper au mieux l'organisation de l'été 2015, les besoins de créations de poste pour l'encadrement des enfants pour l'ALSH communautaire à Saint Martin le Beau sont déterminés ci-dessous.

Proposition d'ouverture ALSH été 2015 : Du Lundi 6 juillet au Vendredi 31 juillet 2015

Inscriptions : Du 27 avril 2015 au 26 mai 2015

POSTE	NOMBRE DE POSTES	TYPE CONTRAT	JOURS TRAVAILLES	JOURS PREPARATION	FORFAIT
Directeur Adjoint	1	CEE	19 jours	6	65€ brut/jour
Référent camp	1	CEE	19 jours	4	60€ brut/jour
Animateur	7	CEE	14 ou 19 jours	4	En fonction diplôme

NB : CEE – Contrat Engagement Educatif est un contrat spécifique à l'Animation.

Le Conseil Communautaire doit délibérer sur ces créations de poste qui seront pourvus en fonction des besoins et réalités des inscriptions.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE la création de ces postes.**

##### **b. Lieu Unique d'Accueil et d'Inscriptions**

Madame BECHON présente : Une réflexion sur un lieu Unique d'Inscription peut s'engager pour les compétences Petite Enfance, Enfance, Jeunesse. Il s'agit d'un lieu d'information et de renseignement.

**Définition** : Le lieu unique d'accueil se définit par un point central d'information, d'accompagnement et d'orientation des usagers sur des services publics d'un champ de compétences donné.

##### **Objectifs :**

- Faciliter l'accès à l'information aux usagers
- Permettre l'information, l'accompagnement et l'inscription dans un seul espace
- Conserver les relations de proximité pour les inscriptions
- Identifier la Communauté de Communes comme interlocuteur privilégié pour la Compétence Petite Enfance, enfance, Jeunesse
- Permettre aux communes d'orienter les familles vers cet espace
- Faciliter la gestion administrative des inscriptions
- Harmoniser l'accompagnement des familles en fonction de leurs besoins et demandes
- Développer les relations entre les structures gestionnaires et la Communauté de Communes

Cette réflexion passera par la mise en place d'un comité de pilotage avec des élus et les structures gestionnaires.

Il est demandé au conseil communautaire de délibérer sur la mise en place du Comité de Pilotage.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE la mise en place de ce Comité de Pilotage.**

##### **c. Jeunesse**

##### **i. Demande de subvention 2014 – Centre Socio Culturel**

Madame BECHON présente : Le Centre Socio-Culturel de Bléré nous a fait parvenir récemment une demande de subvention actualisée pour le fonctionnement de l'Accueil Jeunes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014.

Le montant de la subvention 2014 sollicitée initialement est de 15 126.58 €, inscrit au budget.

Il est proposé d'octroyer cette subvention pour l'année 2014.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, OCTROIE la subvention au Centre Socio-Culturel de Bléré.**

**Abstention : Monsieur MERGOT ; Monsieur BERLORGEY.**

## ii. Accueil Jeunes du 1er janvier 2015 au 31 août 2015

Il est proposé d'octroyer une subvention pour le fonctionnement de l'Accueil Jeunes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015.

Le Conseil Communautaire doit statuer sur la proposition de subvention au Centre Socio Culturel pour l'Accueil jeunes du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2015.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, OCTROIE la subvention au Centre Socio-Culturel de Bléré.**

**Abstention : Monsieur BERLORGEY.**

## iii. Grille tarifaire Accueil Jeunes

La Communauté de Communes a reçu la proposition de grille tarifaire pour la mise en œuvre de l'accueil jeunes au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette grille a été validée par la CAF Touraine. Elle sera revue au 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Pour information, les majorations de 20 et 45 % correspondent à des activités exceptionnelles qui demandent une participation supérieure des familles.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ADOPTE la grille tarifaire pour la mise en œuvre de l'accueil jeunes au 1er janvier 2015.**

## d. Groupement de commandes

### i. Fourniture de repas

Madame BECHON présente : Il est proposé au conseil communautaire de valider un groupement de commande à intervenir avec la Commune de Bléré et le Centre Socio-Culturel pour la fourniture de repas dans le cadre scolaire et extrascolaire.

Ce groupement pourra être étendu à d'autres structures et d'autres services.

Le coordonnateur du groupement serait la commune de Bléré.

Par ailleurs, il convient de nommer un titulaire et un suppléant à la Commission d'Appel d'Offres spécifique du groupement, personnes issues de notre CAO.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE le groupement de commande présenté.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DESIGNE Madame BECHON, Vice-Présidente, comme membre titulaire et Monsieur AUDIGOU, Vice-Président, comme membre suppléant de la CAO.**

## 5. Transports Scolaires

### a. Point sur la rentrée

Madame BECHON fait le point sur la rentrée 2014-2015 et le fonctionnement du service.

Nous transportons 1 252 enfants dont :

- 206 enfants de maternelles et de primaire
- 673 collégiens
- 373 lycéens

Destination des élèves du Secondaire :

- Amboise : 507
- Bléré : 418
- Esvres sur Indre : 120

La répartition par commune est jointe en annexe.

Nom des Communes	Nombre d'enfants transportés	Nombre d'enfants par niveau de scolarité									
		Mater.	Prim.	Total Mater.+ Prim	Collège	SEGPA	Total Collège + SEGPA	Lycée Enseignement Général	Technique, Agricole, Professionnel	Total Lycées	Divers
Athée sur Cher	216	13	24	37	136	1	137	29	13	42	
Azay sur Cher	4				1		1		3	3	
Bléré	189	10	31	41	59	4	63	58	27	85	
Céré la Ronde	2								2	2	
Chenonceaux	27				16	1	17	8	2	10	
Chisseaux	69	3	30	33	20		20	12	4	16	

Cigogné	37				21		21	13	3	16	
Civray de Touraine	145				99	3	102	31	11	42	1 MFR
Dierre	46				36		36	8	2	10	
Epeigné les Bois	51	4	20	24	15	1	16	9	2	11	
Francueil	122	26	4	30	62	1	63	20	9	29	
La Croix en Touraine	156				111	1	112	34	10	44	
Luzillé	91	26	6	32	44	1	45	12	2	14	
Saint Martin le Beau	60				18	5	23	28	9	37	
Sublaines	18	3	3	6	8		8	2	2	4	
Autres Communes	19	2	1	3	8		8	4	4	8	
<b>TOTAL</b>	<b>1 252</b>			<b>206</b>			<b>672</b>			<b>373</b>	<b>1</b>

NB : nous avons une convention avec la Commune de Azay sur Cher (dans le cadre de l'ancien Syndicat)

**Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.**

## **6. Zones d'Activités**

### **a. ZA Sublaines – Bois Gaulpied**

#### **i. Convention de Gestion - Tourne-à-gauche**

Monsieur DUVIVIER présente : Dans le cadre de l'aménagement de la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied, un tourne-à-gauche a été aménagé par la CCBVC afin de permettre un accès sécurisé au site depuis la RD 31. Le Conseil Général d'Indre-et-Loire nous a fait parvenir un projet de convention portant sur les conditions techniques et administratives de réalisation et de gestion ultérieure du tourne-à-gauche. Ce projet est joint à la convocation et a été examiné en commission des affaires économiques et tourisme du 2 décembre 2014.

Ainsi, le conseil communautaire doit autoriser Madame le Présidente ou Monsieur le Vice Président à signer cette convention.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Présidente ou Monsieur le Vice-Président à signer la convention de Gestion du tourne-à-gauche de la ZA Sublaines – Bois Gaulpied.**

#### **ii. Commercialisation des terrains**

##### **• Entreprise EMB-I-PACK**

Par délibération en date du 17 juillet 2014, il a été acté la cession d'un terrain à l'entreprise EMB-I-PACK (activité de valorisation de déchets d'emballages industriels) afin qu'elle puisse procéder à la construction de ses nouveaux locaux professionnels.

Le conseil doit délibérer sur cette proposition de vente de terrain.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE de vendre à la société EMB-I-PACK, avec autorisation d'être substituée, les parcelles ZR 59p et ZR 56p d'une surface de 4 553 m<sup>2</sup>.**

### **b. Extension de la Zone d'Activités de Ferrière**

#### **i. Convention de Gestion - Tourne-à-gauche**

Monsieur DUVIVIER présente : La CCBVC a aménagé un tourne-à-gauche (TAG) sur la RD 976 pour permettre un accès sécurisé à la zone d'activités.

Une convention relative aux conditions techniques et administratives de réalisation et de gestion ultérieure du TAG doit être signée entre la CCBVC et le Conseil Général.

La convention sera similaire au projet transmis pour la ZA de Sublaines – Bois Gaulpied et a été évoquée en commission des affaires économiques et tourisme du 2 décembre 2014.

Ainsi, le conseil communautaire doit autoriser Madame le Présidente à signer cette convention.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de Gestion du tourne-à-gauche de la ZA de Ferrière.**

### **c. Requalification – ZA Bois Pataud**

#### **i. Commercialisation des terrains**

Monsieur DUVIVIER présente : En janvier 2014, un compromis de vente a été signé avec la SCI BELLEVUE pour la vente de 4 parcelles situées, 10 Rue Alfred Nobel et Allée Louis PASTEUR, ZI de Bois Pataud à Bléré.

A ce jour, la vente n'est pas régularisée et la SCI Bellevue souhaite signer un avenant de prorogation, jusqu'au 31 janvier 2015, au compromis de vente avec une clause de substitution au profit de toute société de crédit-bail.

Cette demande a été examinée en commission des affaires économiques.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à signer cet acte.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant à la promesse de vente et autorise l'entreprise SCI Bellevue à se faire substituer par un crédit bailleur.**

#### **d. Extension de la Zone d'Activités de Bois Pataud**

##### **i. Commercialisation des terrains**

###### **• SCI LFB**

Monsieur DUVIVIER présente : Par délibération en date du 17 juillet 2014, il a été acté la cession d'un terrain à l'entreprise BRUYNEEL (menuiserie – métallerie) afin qu'elle puisse procéder à la construction de ses nouveaux locaux professionnels. L'acquisition se fera par le biais de la SCI LFB.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ACCEPTE de vendre la parcelle à la SCI LFB.**

###### **• SCI LES DEUX RIVES**

Par délibération en date du 23 octobre 2014, il a été acté la cession d'un terrain à l'entreprise GUIBOUT (plâtrerie – isolation) afin qu'elle puisse procéder à la construction de ses nouveaux locaux professionnels. L'acquisition se fera par le biais de la SCI LES DEUX RIVES.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ACCEPTE de vendre la parcelle à la SCI LES DEUX RIVES.**

##### **ii. Demande de subventions CDDS 2015**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher procède à l'extension de la ZA de Bois Pataud sur la commune de Civray-de-Touraine.

Dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats Départementaux de Développement Solidaire par le Conseil Général d'Indre-et-Loire, l'aménagement des zones d'activités figure parmi les opérations éligibles.

Ainsi, il convient d'autoriser la Présidente à déposer un dossier de demande de subventions pour l'opération « Extension de la ZA de Bois Pataud ».

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Présidente à déposer un dossier de demande de subventions pour l'opération « Extension de la ZA de Bois Pataud ».**

#### **7. Aménagement d'un commerce multiservices à Chisseaux**

##### **a. Demande de subventions**

Dans le cadre de sa compétence Développement Economique, la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher a aménagé un commerce multiservices sur la Commune de Chisseaux.

Pour cette opération, la commission permanente du Conseil Général, lors de sa réunion du 13 décembre 2013, a octroyé, pour cette opération, une subvention de 82 023 €.

Un acompte d'un montant de 41 023 € nous a été versé en décembre 2013.

Il a été convenu que le solde de la subvention serait versé dans le cadre des CDDS pour l'année 2015.

Ainsi, il convient de prendre une délibération pour solliciter, auprès du Conseil Général d'Indre-et-Loire, au titre des CDDS 2015, le versement du solde (41 000 €) de la subvention obtenue pour l'aménagement du commerce multiservices.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DEMANDE le versement du solde de la subvention.**



## **8. Boucles cyclables intercommunautaires**

### **a. Nomination membres CAO du groupement de commande**

Monsieur CHERY présente : Le jalonnement des boucles réalisées en commun avec les Communautés de Communes du Val d'Amboise et du Cher à la Loire est terminé.

Une consultation va être lancée prochainement, sur la base du cahier des charges établi par la Région Centre, afin de retenir un prestataire en charge de l'élaboration des supports de communication. Une fiche circuit sera réalisée par itinéraire.

Cette consultation est lancée sous la forme d'un groupement de commande avec les deux autres collectivités concernées (groupement de commandes accepté lors du précédent mandat).

Ainsi, une CAO spécifique à ce groupement de commande doit être constituée. Elle sera composée d'un titulaire et d'un suppléant par Communauté.

Les deux personnes nommées pour représenter la CCBVC doivent déjà être membres de la CAO.

Une délibération pour nommer un représentant titulaire un représentant suppléant à la CAO spécifique doit être prise.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DESIGNÉ Monsieur CHERY, Vice-Président, comme membre titulaire et Monsieur AUDIGOU, Vice-Président, comme membre suppléant de la CAO.**

## **9. Sentier d'interprétation du Cher à Athée sur Cher**

### **a. Approbation du plan de financement**

Monsieur CHERY présente : Le Conseil Communautaire doit approuver le plan de financement du projet de « Réalisation d'un sentier d'interprétation du Cher » pour les subventions Leader.

Il s'agit uniquement de la partie Travaux.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, APPROUVE le plan de financement du projet de « Réalisation d'un sentier d'interprétation du Cher », et sollicite l'octroi d'une subvention LEADER via le GAL Pays-Loire-Touraine.**

## **10. Equipements Sportifs communautaires**

### **a. Jardin d'Arc**

Monsieur CHERY présente : L'association des Archers de La Croix qui utilise majoritairement le jardin d'arc situé dans l'enceinte du Complexe Sportif des Longérons à La Croix en Touraine, sollicite que soit donné le nom de « Alain RIGOULET-FAURE » à ce site.

Ainsi, l'équipement serait baptisé « Jardin d'Arc Alain RIGOULET-FAURE ».

La commission Culture et Sports réunie le 1<sup>er</sup> décembre dernier a validé cette proposition qui doit faire l'objet d'un vote en conseil communautaire.

Avant son décès, Monsieur RIGOULET-FAURE avait accepté de donner son nom à l'équipement (nous avons également l'accord de sa fille).

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, BAPTISE le Jardin d'Arc « Jardin d'Arc Alain RIGOULET-FAURE ».**

### **b. Gymnase communautaire du Reflessoir**

#### **i. Maitrise d'œuvre**

Il convient d'autoriser Mme la Présidente à lancer la consultation relative à la Maitrise d'œuvre pour les travaux suite à l'étude COEP – Conseil d'Orientation Energétique du patrimoine (COEP).

Les travaux sont estimés à 400 000 € dans leur ensemble.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE Madame la Présidente à lancer la consultation pour retenir un maître d'œuvre pour la réalisation des travaux déterminés suite à l'étude COEP.**

#### **ii. Demande de subvention DETR 2015**

Il convient de solliciter une subvention DETR 2015 pour la réfection du Gymnase Le Reflessoir. Le conseil doit délibérer.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ACCEPTE que soit sollicitée une subvention DETR 2015 pour le projet de réfection du Gymnase Le Reflessoir.**

### **c. Complexes Sportifs des Aigremonts et du Reflessoir**

#### **i. Règlement intérieur**

Monsieur CHERY présente : La commission réunie le 1<sup>er</sup> décembre a étudié une proposition de modification du règlement intérieur des équipements sportifs des Aigremonts et du Reflessoir.

Vous trouverez en pièce jointe à la convocation le règlement proposé laissant apparaître en rouge les modifications :

- Pour tenir compte de l'ouverture prochaine de deux nouvelles salles : DOJO et Salle de Gymnastique
- Des remarques et des expériences sur les sites

Le conseil doit délibérer sur cette proposition, qui sera affichée au sein des équipements concernés, disponible au siège de la CCBVC et qui sera adressé à chacun des établissements scolaires, et chacune des associations utilisant l'équipement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette proposition de règlement intérieur des équipements sportifs des Aigremonts et du Reflessoir.**

### **11. Siège Social CCBVC**

#### **a. Demande de Subvention DETR – Tranche 2**

Monsieur AUDIGOU présente : La communauté de communes investit dans son siège social au 39 Rue Gambetta à Bléré.

Nous avons sollicité en 2014 une première phase DETR. En 2015, une seconde subvention peut être déposée sur le dossier sur la partie réhabilitation de l'existant.

Le conseil communautaire doit solliciter une subvention pour ce projet, phase 2.

Pour information, nous avons une subvention pour la Phase 1 d'un montant de 60 000 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, ACCEPTE que soit sollicitée une subvention pour la réalisation de la phase 2 du projet de réhabilitation du futur siège social de la Communauté de Communes.**

### **12. Finances**

#### **a. Service de paiement en ligne**

Monsieur AUDIGOU présente : Afin de faciliter les moyens de paiement aux familles, il est proposé au Conseil Communautaire d'ajouter le paiement en ligne comme moyen de paiement pour les services de l'ALSH situé à Saint Martin le Beau et du Multi Accueil situé à Athée sur Cher.

Ainsi, les familles auront la possibilité via le site internet de payer leur facture. Ce moyen de paiement fera l'objet d'une communication auprès des familles et sera opérationnel en 2015.

Concernant le coût cela représenterait 270 euros pour la première année (frais d'installation), puis 116 euros pour les années suivantes.

Il s'agit de tester ce service pour les administrés qui pourra être étendu à d'autres services (transports scolaires par exemple).

Parallèlement, une modification de l'acte de constitution des régies devra être faite par Décision de Mme la Présidente.

Si les élus l'acceptent, ce service pourrait être mis en service en février prochain.

Le prestataire retenu est la Caisse d'Épargne Loire Centre pour un contrat d'une année. Le conseil communautaire est amené à se prononcer sur l'adhésion à ce service.

Si le service doit être étendu à l'avenir, le conseil communautaire devra être saisi.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE la mise en place un service de paiement en ligne pour les services de l'ALSH situé à Saint Martin le Beau et du Multi Accueil situé à Athée sur Cher.**

#### **b. Décisions Modificatives au Budget**

##### **i. Budget « Transports Scolaires »**

Monsieur AUDIGOU présente : Suite à une annulation d'une facture non due par un usager sur une année antérieure, l'article D673, Annulation de Titre sur exercice antérieur, manque de crédits à hauteur de 10 € qu'il convient de prendre sur les dépenses imprévues.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, AUTORISE cette Décision Modificative au Budget Annexe.**

### **13. ASHAJ – Association pour l’Habitat des Jeunes d’Amboise**

#### **a. Octroi de subvention 2014**

Monsieur LABARONNE présente : L’ASHAJ a mis en place une permanence en 2013, reconduite en 2014. Nous avons prévu une subvention de 1 180 € au budget primitif. Afin de formaliser le versement, il convient de se prononcer pour le versement.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, OCTROIE la subvention à l’ASHAJ.**

### **14. Syndicat mixte du SCOT ABC**

#### **a. Proposition de modification statutaire**

Madame la Présidente présente : A la création du syndicat mixte du SCOT ABC, le potentiel fiscal Base Taxe Professionnelle des Communautés de communes avait été pris en compte, en plus de la démographie.

Le SCOT présente une simulation du montant des contributions pour 2014 : la CCBVC et le Castelrenaudais voient leur contribution augmenter, et celle de la CCVA diminue. Ce scénario est le plus « favorable » pour la CCBVC et le Castelrenaudais par rapport aux autres simulations effectuées.

#### **SIMULATION 1 - CONTRIBUTIONS 2014 avec une répartition 50% Population et 50% PFIA/habitant**

Données 2013 100 000 €

	Critère POPULATION		Critère PFIA		Total	Contributions 2014 simulées	Contributions réellement facturées en 2014	Ecart
	population	répartition 50 %	PFIA/hab	répartition 50 %				
CCVA	23 915	18 074,98	725,39	16 307,42 €	34 382,40 €			
Deux Rives	4 562	3 447,96	478,61	10 759,58 €	14 207,55 €	48 589,95 €	54 206 €	- 5 616,05 €
CCBVC	20 792	15 714,61	462,48	10 396,97 €	26 111,58 €	26 111,58 €	21 978 €	4 133,58 €
Castelrenau dais	16 886	12 762,45	557,63	12 536,03 €	25 298,48 €	25 298,48 €	23 816 €	1 482,48 €
<b>Total</b>	<b>66 155</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>2224,11</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	<b>100 000 €</b>	

Le critère proposé, le Potentiel Fiscal Intercommunal Agrégé, repose sur une assiette intégrant l’ensemble des ressources fiscales et des compensations issues de la réforme de la TP, la dotation forfaitaire des communes (fraction de leur DGF), les dotations de compensation et différentes taxes (à l’exception des recettes fiscales indirectes comme la TEOM, taxe de séjour...).

Ainsi, le comité syndical propose de modifier l’article 6 des statuts du Syndicat Mixte indique que les recettes du syndicat sont constituées par les contributions financières de ses membres que sont les Communautés de communes.

Elles sont actuellement calculées sur la base suivante : nombre d’habitants pour 50% et potentiel fiscal de la Communautés de communes (base taxe professionnelle) pour 50%.

La taxe professionnelle (TP) ayant étant supprimée, le syndicat propose de remplacer la base TP par le Potentiel Financier Intercommunal Agrégé.

Le conseil communautaire,

- Vu l’arrêté préfectoral en date du 7 mai 2003 délimitant le périmètre du SCOT d’Amboise, Bléré, Château-Renault,
- Vu l’arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2003 portant création du Syndicat Mixte des Communautés de l’Amboisie, du Blérois et du Castelrenaudais,
- Vu l’arrêté préfectoral en date du 29 juillet 2009 modifiant les dispositions de l’article 5 de l’arrêté préfectoral en date du 15 octobre 2003,
- Vu l’arrêté préfectoral en date du 3 avril 2014 portant modification statutaire du syndicat,
- Vu l’article L5711-1 et L5211-20 Code Général des Collectivités Territoriales,

L’article 6 des statuts du Syndicat Mixte est actuellement ainsi rédigé :

« Les recettes du syndicat mixte sont constituées par les contributions financières de ses membres. La contribution de chacune des Communautés de communes sera calculée sur la base suivante :

- Nombre d'habitants : 50% sur le nombre d'habitants
- Potentiel fiscal de la CC (TP) : 50% sur le potentiel fiscal (bases TP des communautés) »

Le Comité Syndical du SCOT ABC propose de modifier cet article 6 comme suit :

« Les recettes du syndicat mixte sont constituées par les contributions financières de ses membres. La contribution de chacune des Communautés de communes sera calculée, sur la base suivante :

- Nombre d'habitants : 50% sur le nombre d'habitants (population INSEE pour l'année N)
- Potentiel fiscal de la CC : 50% sur le Potentiel Financier Intercommunal Agrégé par habitant » en remplacement du potentiel fiscal (bases Taxe Professionnelle).

Le conseil communautaire doit se positionner sur cette demande de modification statutaire.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, S'OPPOSE à la majorité à cette modification statutaire.**

**Abstention : Madame COUILLARD.**

**Favorable : Monsieur BELORGEY ; Monsieur AUGIAS ; Monsieur JAMIN ; Monsieur BESNARD ; Monsieur MERGOT ; Monsieur HILLAIRET.**

### **15. Terrains délaissés de l'Autoroute**

**Ce point a été retiré de l'Ordre du Jour.**

### **16. Syndicat Intercommunal de Bléré Val de Cher**

#### **a. Intervention de Monsieur LOUAULT - Président**

Monsieur LOUAULT fait le point sur l'avancée du dossier de rapprochement entre la CCBVC et le syndicat intercommunal.

**Ce point ne fait pas l'objet d'un vote.**

### **17. Rapports Activités**

#### **a. SMITOM d'Amboise**

Le rapport d'activité su SMITOM d'Amboise est fourni en annexe. Le conseil doit en prendre acte.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE de ce rapport d'activités.**

### **18. Commissions & Comités :**

- Culture et Sports du 15 octobre 2014**
- Bureau & Maires - Spécial Numérique du 30 octobre 2014**
- Habitat - Cadre de Vie - Gens du Voyage du 3 novembre 2014**
- Bureau & Maires - Spécial Numérique du 5 novembre 2014**
- Comité des Ecoles de Musique le 12 novembre 2014**
- Services à la Population du 24 novembre 2014**
- Environnement du 25 novembre 2014**
- Commission Générale « Numérique » du 28 novembre 2014**
- Culture & Sports du 1<sup>er</sup> décembre 2014**
- Affaires Economiques du 2 décembre 2014**
- Aménagement de l'Espace du 3 décembre 2014**
- Prospective du 8 décembre 2014**
- Communication du 10 décembre 2014**

### **19. Questions diverses**

Séance levée à 20h05

La Présidente,  
Jocelyne COCHIN

Le Secrétaire de séance,  
Monsieur Michel MERGOT